

Les enjeux du territoire

Présentation générale

Ce territoire de montagne (6 400 km²) comprend 61 masses d'eau cours d'eau (1 170 km), 13 aquifères principaux et 8 plans d'eau naturels. La pluviométrie annuelle étant élevée, l'eau y est abondante. Des parties les plus élevées aux plus basses, le régime pluvio-nival, nival ou glaciaire dans les zones de plus haute altitude provoque des étiages d'hiver sévères alors que le régime pluvial dans la zone de piémont et les grandes vallées favorise les étiages d'été.

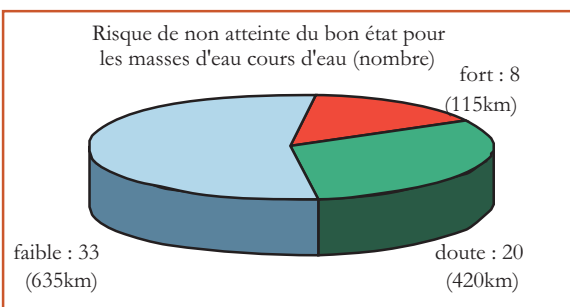
Les pressions sur le milieu

A cheval sur les deux Savoies, ce territoire est caractérisé par des activités touristiques nombreuses et en développement sur les têtes de bassin et les lacs (sports d'hiver, pêche, baignade, hébergements). Les autres activités économiques sont principalement situées dans les fonds de vallée. La pression urbaine forte est amplifiée par les activités saisonnières importantes. Les réseaux de transport denses (chemins de fer, routes, réseaux électriques) y sont également concentrés. L'agriculture est basée sur la production laitière et la transformation fromagère. L'industrie est dynamique, notamment dans la vallée de l'Arve avec de nombreuses entreprises de décolletage et de traitement de surface.

Les risques d'écart aux objectifs environnementaux

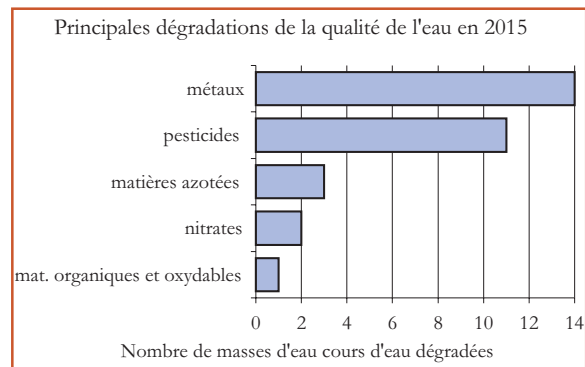
Les cours d'eau

Pour la majeure partie des cours d'eau, il est possible de pré-identifier les masses d'eau capables d'atteindre le bon état en 2015. Toutefois pour certaines, le manque d'informations relatives à la qualité actuelle du milieu ou aux efforts qui seront engagés laisse parfois un doute à ce sujet. Les graphiques ci-dessous mettent en évidence ce constat général.

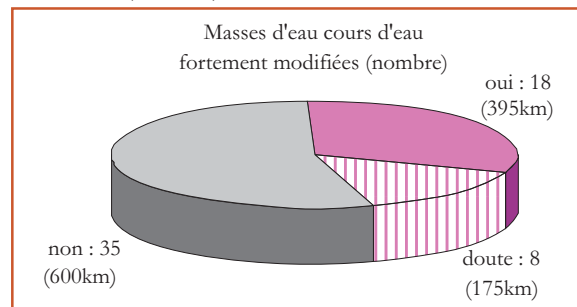


Au niveau de la qualité physico-chimique, l'atteinte du bon état semble globalement possible en ce qui concerne les matières organiques et oxydables, les matières azotées et les nitrates. Seuls quelques cours d'eau pourraient encore poser problèmes tels que le Tillet, le Fier, le Chéran. Les pollutions par les micropolluants toxiques devraient diminuer également (diminution des rejets industriels de l'Arve entre autres) mais devraient toutefois rester le problème de pollution majeur sur ce territoire. Il s'agit principalement de problèmes liés aux métaux (en particulier sur les bassins versants du Bourget, du Guiers, du Giffre, des Dranses, du Foron, de l'Aire, du Thiou, du Rhône) et dans une moindre mesure aux pesticides (bassin versant du Bourget et une partie du Rhône).

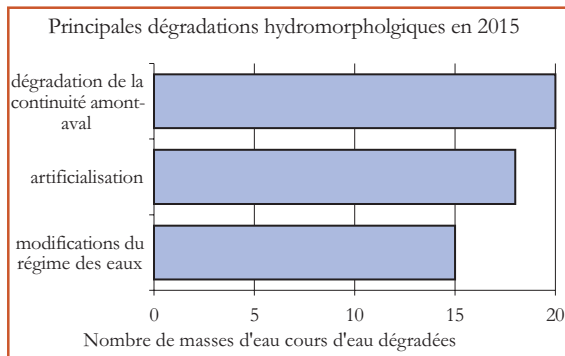
Le manque d'information en ce qui concerne les autres micropolluants ne permet pas de faire un diagnostic complet (manque de données pour plus de 53% des cours d'eau) mais les activités urbaines et de transport étant concentrées dans les fonds de vallées, il est possible que le problème soit étendu sur l'ensemble du territoire. Globalement, sur ce secteur, les pollutions toxiques sont principalement issues des activités industrielles (décolletage en particulier), les activités agricoles étant ici à l'origine de pollutions diffuses moins importantes. Sur le graphique ci-dessous apparaissent les principaux paramètres déclassant les cours d'eau à l'horizon 2015.



Parmi les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état, certaines subissent des **pressions hydromorphologiques** à plusieurs niveaux qui conduisent à les pré-identifier en masses d'eau fortement modifiées (MEFM).



Le graphique ci-dessous porte sur l'ensemble des masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état et met en évidence la diversité et l'ampleur des dégradations physiques, y compris sur des masses d'eau non fortement modifiées.



- **Les ouvrages transversaux**, souvent regroupés en chapelets (Guiers, Arve, Giffre, Dranses, Fier, ...), ont des impacts moyens, voire forts, sur la continuité amont-aval des cours d'eau de l'ensemble du territoire et en particulier sur le bassin versant de l'Arve, du Guiers, du Fier, du Chéran, du Bourget et sur le Rhône (31 masses d'eau).
- **L'artificialisation** du milieu est forte. Les liens latéraux entre les cours d'eau et leurs annexes (connectivité) sont dégradés moyennement à fortement dans presque tous les secteurs (31 masses d'eau - 600km).
- **Les prélèvements et modifications du régime hydrologique** ne sont pas retenus pour la classification en masse d'eau fortement modifiée mais ont des impacts parfois importants (23 masses d'eau - 429km). Il peut s'agir de prélèvements pour l'alimentation en eau potable et les enneigements artificiels (Dranses en particulier) ou de dérivations pour l'hydroélectricité.

Les aquifères et les plans d'eau

Globalement les 14 aquifères du secteur devraient atteindre le bon état, les seuls risques portant sur les alluvions de la Plaine de Chambéry du fait d'un déséquilibre quantitatif lié aux prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable. L'impact des prélèvements dans les autres nappes (majoritairement pour l'eau potable) peut être moyen mais ne déséquilibre pas les aquifères. Le bon état qualitatif devrait pouvoir être atteint sur ces masses d'eau. Il faut noter également la présence d'aquifères pour lesquels les mesures de protection sont importantes au regard des enjeux économiques (eaux de source, thermales, minérales).

En dehors du Léman, ce secteur comprend 7 plans d'eau naturels parmi lesquels les plus importants de la région (Bourget, Annecy, Aiguebelette). Tous sont susceptibles d'atteindre le bon état à l'exception du lac du Bourget, qui devrait s'améliorer sans dépasser un état moyen, et du lac de Flaine, malgré les efforts entrepris pour réduire les rejets urbains.

Les questions importantes mises en évidence

Globalement à l'échelle du territoire Alpes du nord, l'atteinte du bon état nécessite d'apporter des réponses aux questions suivantes pour atteindre les objectifs environnementaux de la directive.

- **L'hydroélectricité et son développement au titre de la directive énergie renouvelable sont-ils compatibles avec la protection des milieux aquatiques ?** 71% des masses d'eau superficielles risquant de ne pas atteindre le bon état sont affectés par des ouvrages diminuant la continuité des cours d'eau : bassins versants de l'Arve, du Guiers, du Fier, du Chéran, du Bourget, du Rhône et du Tillet ...
- **Comment envisager et développer la restauration physique, un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?** Cet enjeu concerne majoritairement les bassins versants de l'Arve, du Bourget, du Guiers et du Fier par artificialisation ou diminution des liens avec les milieux connexes du fait de la présence de routes, digues, de zones urbanisées ou de secteurs d'agriculture intensive en bordure de cours d'eau.
- **Les substances toxiques : comment satisfaire cette priorité du SDAGE renforcée par la directive ?** Elles sont issues notamment des activités industrielles diffuses et des infrastructures routières, et touchent de nombreux secteurs du territoire, en particulier les bassins versants du Bourget, du Guiers, du Giffre, des Dranses, du Foron, de l'Aire, du Thiou et du Rhône.
- **Les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?** La neige de culture est une spécificité locale en développement. Il paraît nécessaire de pouvoir mieux évaluer l'impact de ces pratiques sur les milieux, tant au niveau des prélèvements en période de pointe de pollution, que des pollutions directes par ajout d'adjuvants.

- **Les plans d'eau**, bien que globalement de bonne qualité sur le territoire, mettent en évidence des besoins spécifiques de restauration et de préservation.
- Les questions transversales suivantes se posent également. **Une politique de gestion locale** développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive ? Comment mieux intégrer la **gestion de l'eau et l'aménagement du territoire** ? Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux, compatibles avec des **enjeux sociaux et économiques importants** ?



